

AMPLIATIONS

Haut-commissariat]
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	2
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N°11-2012/APS

DÉLIBÉRATION relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 adaptant l'instruction M51 sur la comptabilité des départements au territoire et aux provinces de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2011 relatif à l'expérimentation par la collectivité de Nouvelle-Calédonie, les provinces et leurs établissements publics administratifs de l'instruction budgétaire et comptable M52 applicable aux départements et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L3221-2 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 11-2011 du 26 mai 2011 relative à la mise en place de l'instruction comptable M52 ;

Vu le décret du 2 septembre 1996 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des provinces, du territoire et des établissements publics locaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 42-2011/APS du 22 décembre 2011 relative au budget de l'exercice 2012 de la province Sud ;

Entendu le rapport n° 05-2012 de la commission du budget, des finances et du patrimoine en date du 19 juin 2012,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2012, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1: Le compte de gestion présenté par le comptable de la province Sud ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2011 sont approuvés aux montants suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
Opérations de l'exercice 2011 :			
Recettes réalisées :	44 680 895 000	13 692 546 485	58 373 441 485
Dépenses réalisées :	44 577 893 780	11 079 435 065	55 657 328 845
Résultat de l'exercice 2011 :	103 001 220		103 001 220
Solde des émissions d'investissements :		2 613 111 420	2 613 111 420
Résultats reportés :	1 845 254 382	-2 947 441 077	-1 102 186 695
Résultat de la section de fonctionnement :	1 948 255 602		1 948 255 602
Solde d'éxécution de la section d'investissement :		-334 329 657	-334 329 657
Restes à réaliser en recettes :	1 095 958 605	1 776 646 478	2 872 605 083
Restes à réaliser en dépenses :	557 034 280	418 602 855	975 637 135
Excédent de financement :	2 487 179 927	1 023 713 966	3 510 893 893

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Alain LAZARE

VERSION PUBLIEE AU JONC

8801 du 10-07-2012

Délibération n° 11-2012/APS du 29 juin 2012 relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011 (p. 4922).